

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Signature Avenant n°1 à la convention de partenariat portant sur les dispositifs éducatifs du Parc naturel régional de la Sainte-Baume : Intégration des deux communes associées, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule, aux dispositifs éducatifs du Parc

Délibération n° : 438-2023

Annexe : Avenant n°1 à la convention de partenariat portant sur les dispositifs éducatifs du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Membres en exercice : 38

Membres présents : 19

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es):

Jacques PAUL

Mikaël SCHNEIDER

Christian OLLIVIER

Laurence BRULEY

Georges LUVERA

Laetitia TREMOUILHAC

Claude FABRE

Marie-Laure PONCHON

Hervé THEBAULT

Christian BOUYGUES

Michel GROS

Carine PAILLARD

Josiane GALIZZI

Jean-Yves DOLISI

Marie-Pierre EMERIC

Robert RIEU

Henri BERGE

Philippe SCHELLENBERGER

Suzanne ARNAUD

Pouvoirs :

Monsieur Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, déléguée de la commune de Tourves ;

Monsieur Jean-Martin GUISIANO, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre EMERIC, déléguée de la commune de Garéoult ;

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Hervé THABAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Madame Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;

Une autre vie s'invente ici

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à
Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Madame Blandine MONIER, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Ollivier ARTHUPHEL, Monsieur Vincent AYALA, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Georges BOTELLA, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON.

Etaient également présents :

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ;
Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Madame Audrey GAILLARD, Gestionnaire administrative et financière ; Madame Virginie REBOUTIER, Secrétaire des pôles et gestionnaire logistique ; Madame Aude MOTTIAUX, Responsable de l'unité Communication et participation citoyenne - Chargée de Communication et Animation territoriale ; Madame Anaïs DESMARECAUX, Chargée de projets Communication ; Madame Manon GILBERT, Chargée de projets Communication ; Monsieur Gaëtan AYACHE, Chargé de projets Natura 2000 ; Madame Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt et Transition énergétique - Chargée de mission Évaluation ; Madame Tiphaine FERMI, Responsable du pôle Accueil, Education et Valorisation - Chargée de mission Fréquentation et Sports de nature ; Monsieur Romain FEBBRARI, Responsable Ecogarde et Coordinateur Garde Régionale Forestière ; Madame Mathilde MIGUET, chargée mission Activités de pleine nature ; Madame Mélaïne CACHET-GAUJARD, Chargée de mission Tourisme & Culture

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La délibération n°367-2022 du comité syndical en date du 22 juin 2022 relative à l'approbation des projets de convention entre l'Education nationale et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La stratégie éducative du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Contexte :

Le Parc et la Circonscription éducative de La Ciotat ont signé une convention le 17 octobre 2022 proposant un cadre de partenariat pour l'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable des élèves de tous niveaux scolaires du 1^{er} degré sur les communes du Parc situées sur la circonscription de La Ciotat : Cuges-les-Pins et de Gémenos. Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule sont deux communes associées du Parc naturel régional également situées sur la circonscription de La Ciotat. Il est proposé la signature d'un avenant à cette convention de partenariat ayant pour objectif de permettre à ces deux communes associées de bénéficier des dispositifs éducatifs du Parc.

Objectifs de l'action :

- * Permettre aux écoles de Ceyreste et de Roquefort-le-Bédoule de bénéficier du dispositif éducatif « à l'école du Parc » (les professeurs des écoles peuvent présenter une candidature chaque année à ce dispositif) ;
- * Les professeurs des écoles des communes de Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule peuvent bénéficier gratuitement des ressources et outils pédagogiques du Parc.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la convention partenariale entre le Parc et la circonscription éducative de La Ciotat

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 083-200031623-20231206-4382023-DE

